



Bureau

Lyon,
Le 15 mai 2018

upds
Union des professionnels
de la dépollution des sites



1. Approbation du CR du bureau du 27/03/18



2. Évolution des statuts & RI



Généralités sur évolution statuts et RI

38 répondants (84%) : 22/27 (81 %) en ingénierie, 16/18 (89%) en travaux.

4 adhérents sur 38, soit 10% des répondants (2 en ingénierie, 2 en travaux) ont répondu OUI aux 32 questions posées sur les statuts.

2 adhérents du collège ingénierie répondent NON à environ 60 % des questions.

3 adhérents du collège travaux répondent NON à environ 40 % des questions.

4 questions sur 32 ont 100 % de réponses positives :

- Convocation AG sous 3 mois si +50% renouvellement bureau en cours mandat.
- Au minimum 5 réunions de bureau ouvertes à tous par an.
- Rapport de gestion, rapport du CAC et budget prévisionnel envoyés avec convocation à l'AG.
- Description du rôle et des responsabilités du délégué général dans le RI.



2.1. Constitution du bureau

| | Pourcentage de OUI | | |
|---|--------------------|-----|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Augmentation de la durée du mandat à 3 ans à partir de 2020 | 87% | 82% | 94% |
| Composition du bureau à 6 membres minimum si nb candidats insuffisant | 89% | 82% | 100% |
| Inscription principe (non obligatoire) présidence tournante entre collègues | 92% | 95% | 88% |
| Si 2 refus AG sur constitution bureau, administration temporaire par secrétaire du bureau sortant + délégué général | 95% | 91% | 100% |

- Vu le travail à fournir et l'absence de CA, il serait plus utile d'avoir 10 membres du bureau.
- Si le secrétaire sortant fait partie du nouveau bureau refusé => problème ?
- Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont au bureau : laisser plus de chances aux nouveaux.
- Attention, si bureau à 6 et empêchement temporaire du président => bureau à 5 (faible !).



2.2. Gestion des empêchements du bureau

| | Pourcentage de OUI | | |
|--|--------------------|------|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Si empêchement temporaire du président => VP du même collègue = président suppléant | 92% | 91% | 94% |
| Si empêchement définitif du président => VP du même collègue = président suppléant et AG sous 6 mois pour élection nouveau président (même mandat) | 92% | 91% | 94% |
| Si empêchement définitif ou temporaire, cooptation au sein collègue (parmi candidats non élus ou nouveaux candidat – même mandat) | 87% | 86% | 88% |
| Si remplacement membre du bureau autre que président, pas de vote en AG pour entériner le choix du candidat coopté par le bureau | 58% | 45% | 75% |
| Convocation AG sous 3 mois si +50% renouvellement bureau en cours mandat | 100 % | 100% | 100% |
| Demande écrite (>50% adhérents) de révocation d'un membre ou du bureau entier possible . | 79% | 82% | 75% |



2.2. Commentaires formulés

- Empêchement président > 6 mois + 6 mois pour convoquer une AG : UPDS sans président pendant 1 an ?? Est-ce possible ?
- Le mandat au bureau est-il lié à la personne ou à la société ?
- Si +50% des adhérents souhaitent départ d'un membre du bureau, cela sera connu de tous => privilégier une sortie de crise amiable plutôt que l'organisation d'élections de crise.
- Si un nouveau président est élu suite à un empêchement définitif du précédent, pourquoi le Bureau ne ferait-il pas un mandat complet ?
- Demande de révocation d'un membre du bureau doit être étudiée par le reste des membres du Bureau avant décision.
- Si demande de révocation du Bureau entier => nouveau vote des membres nécessaire pour décider.
- Pour la révocation, ou pour valider le choix d'un nouveau membre du bureau => privilégier un principe de vote par collège ?



2.3. Réunions de bureau, commissions, GT

| | Pourcentage de OUI | | |
|---|--------------------|------|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Au minimum 5 réunions de bureau ouvertes à tous par an. | 100 % | 100% | 100% |
| Désignation des présidents des commissions et GT internes par le bureau + lettre de mission sur objet, objectif, durée. | 95% | 95% | 94% |
| Etablir lettre de mission aux adhérents allant en GT extérieurs (position UPDS, devoirs du représentant) | 97% | 95% | 100% |

- GT extérieurs, la lettre de mission devrait aussi s'appliquer aux salariés de l'UPDS.
- Missionner par écrit supprime la confiance et transforme le représentant en simple facteur.
- Lettre de mission difficile à mettre en place car on ne connaît pas les débats à l'avance, il y a une part de « live » incontournable.
- L'UPDS devrait être plus représentée dans les GT par les adhérents, moins par la déléguée générale.



2.4. Organisation des AG

| | Pourcentage de OUI | | |
|---|--------------------|------|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Présence requise de 50 % minimum des membres dans chaque collège (et pas 50% sur totalité adh.) | 89% | 86% | 94% |
| Procuration donnée à adhérent du même collège. | 79% | 77% | 81% |
| Rapport de gestion, rapport du CAC et budget prévisionnel envoyés avec convocation à l'AG. | 100 % | 100% | 100% |

- Attention à ne pas paralyser le fonctionnement si quorum non atteint.
- La procuration ne doit pas être « distribuée » par les salariés ou le bureau.
- Obliger la procuration au sein du même collège entretient une forme de clivage.



2.5. Ouverture de l'UPDS

| | Pourcentage de OUI | | |
|--|--------------------|-----|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Ouverture UPDS à des adhérents dits « associés » | 82% | 86% | 75% |
| Adhésion membres « associés » sur lettre de motivation. | 84% | 86% | 81% |
| Adhésion membres « associés » votée par bureau | 89% | 91% | 88% |
| Membres « associés » pouvant assister à toutes réunions internes | 63% | 77% | 44% |
| Membres « associés » ni électeurs ni éligibles | 95% | 91% | 100% |
| Membres « associés » ne représentent pas l'UPDS dans instances extérieures | 84% | 82% | 88% |
| Cotisation forfaitaire pour les membres « associés » | 95% | 91% | 100% |



2.5. Commentaires formulés

- L'intégration de membres « associés » ne doit pas apporter un déséquilibre ou une dérive dans les objectifs de l'UPDS.
- La décision d'adhésion pour les membres « associés » devrait pouvoir se faire par vote électronique des adhérents, et pas que du Bureau (avec un questionnaire du type de celui-ci). Adhésion OK si plus de 50% de réponses positives par collège.
- De quelle manière le bureau vote-t-il ? Comment le vote est-il entériné en fonction des voix ?
- Les membres « associés » ne doivent pas être des membres de « seconde zone ». Ils doivent avoir les mêmes droits/règles que les autres membres.
- Les membres « associés » doivent être invités à participer à certaines réunions où leur avis est jugé intéressant mais leur présence ne doit pas être automatique à toutes les réunions.
- Pas d'ouverture à toutes les réunions internes car cela limitera les débats ouverts. Leur donner accès à la commission technique par ex ou à des GT à créer.
- Pas de membres « associés » aux réunions de bureau.
- La cotisation des membres « associés » doit être liée à leur CA.
- Montant de la cotisation des membres « associés » à discuter/justifier.
- Pourquoi ne pas tester ce statut de membre « associé » et ne le faire pour l'instant rentrer dans les statuts que pour une période de 3 ans ?



2.6. Conditions d'adhésions à l'UPDS

| | Pourcentage de OUI | | |
|--|--------------------|-----|-----|
| | TOT | ING | TVX |
| Une année de métier SSP requise pour adhérer | 47% | 55% | 38% |
| 3 salariés SSP (dont 2 cadres ou ingénieurs) depuis 1 an requis pour adhérer | 87% | 82% | 94% |
| 5 certificats de capacité pour 2 clients différents requis pour adhérer. | 55% | 64% | 44% |
| Rédaction d'une lettre de motivation (avec volonté participer aux travaux de l'UPDS) pour tous les candidats à l'adhésion. | 82% | 86% | 75% |

- Une année de métier SSP : trop court => passer à 2 ?
- Question sur nb salariés pas claire, on n'a pas forcément 3 salariés au bout d'un an.
- Si certificats dématérialisés => UPDS contacte MOA.



2.7. Défense de la certification

| | Pourcentage de OUI | | |
|--|--------------------|-----|-----|
| | TOT | ING | TVX |
| Inscrire la défense de la certification dans le RI. | 63% | 68% | 56% |
| Radiation des membres de l'UPDS qui attaqueraient la certification | 63% | 68% | 56% |

- Définir ce qu'on entend par « attaque de la certification ».
- La deuxième question nuit à la liberté d'expression. La certification doit pouvoir être attaquée parce qu'elle a des défauts.
- Ces deux points ne devraient être inscrits dans le RI que si la certification permet réellement de protéger la profession.



2.8. Salariés de l'UPDS

| | Pourcentage de OUI | | |
|---|--------------------|------|------|
| | TOT | ING | TVX |
| Description du rôle et des responsabilités du délégué général dans le RI. | 100% | 100% | 100% |
| Niveau de rémunération et primes des salariés fixés annuellement par le Bureau. | 95% | 100% | 88% |



3. Lobbying et communication : bilan des réponses au questionnaire. Avis des collègues sur les pistes à privilégier.



4. Rencontre avec le conseiller de N. Hulot et suites à donner



4. Rencontre avec le conseiller de N.Hulot

- Rencontre de Denis Voisin, conseiller en charge de la société civile, des questions de santé-environnement et des risques
- le 5 avril – Durée 1 h
- En présence de JL Perrin, sous-directeur des risques chroniques et du pilotage

Sujets abordés :

- SSP et santé publique
- Certification : demande publication AM référentiel et rendre certification obligatoire pour intervenir sur SSP.
- Demande loi sur les sols => fiscalité incitative
- Sortie du statut de déchet des terres traitées

Résultat de cette rencontre :

- Revenir vers D.Voisin avec des propositions pour loi et pour fiscalité incitative.



5. Communication



5. a. UPDS Mag : bilan diffusion du n°3, préparation du n°4

- ✓ Diffusion du n°3 :
 - ✓ Mailing : diffusion auprès d'environ 1300 contacts,
 - ✓ Réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn)
 - => commentaires très positifs....
 - =>mais peu de partage !
 - ✓ Site internet UPDS : + de 550 téléchargements
 - ✓ Calaméo (livre en ligne) : + de 650 vues, + de 100 téléchargements

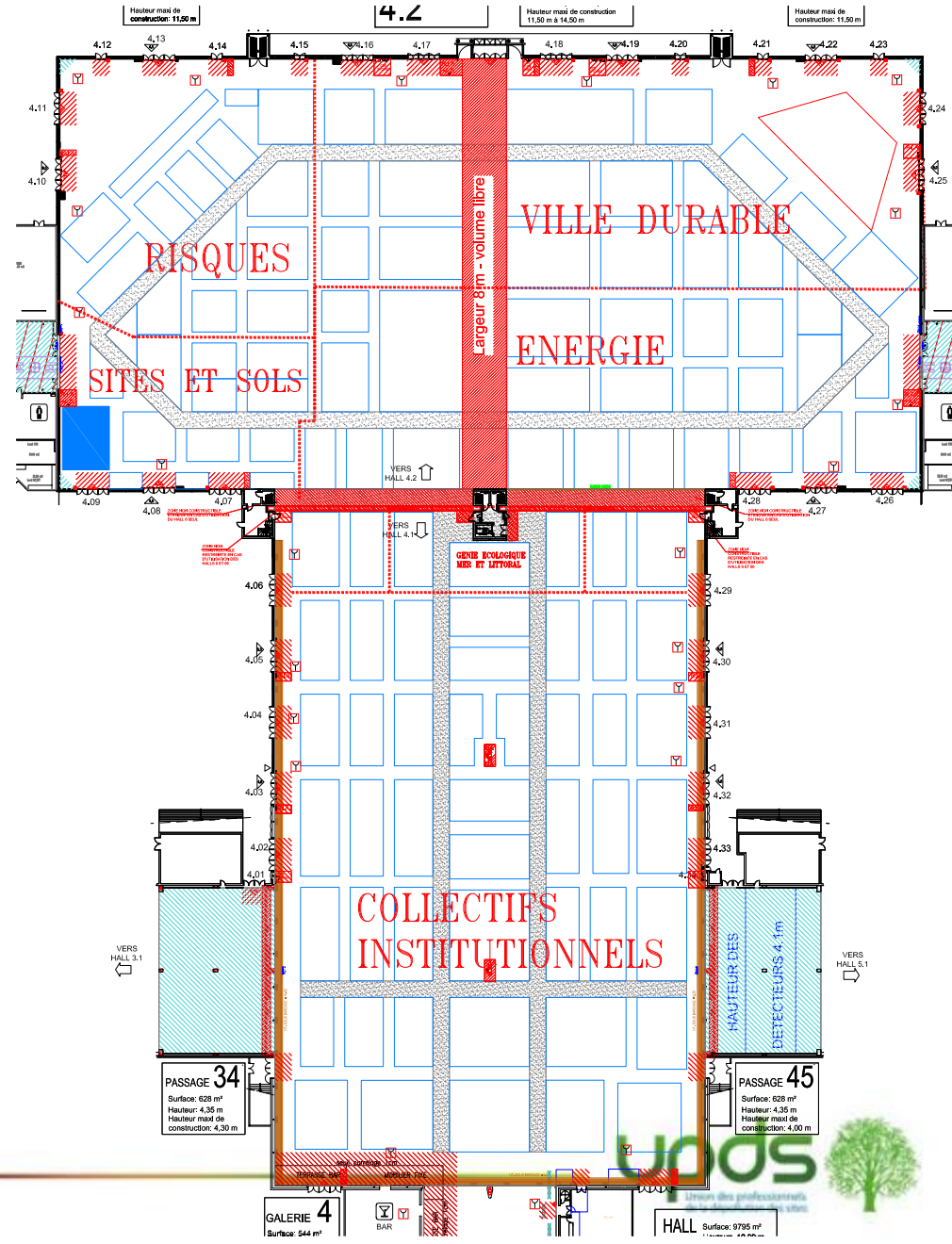
- ✓ Préparation du n°4 :
 - ✓ Externalisation de la création du magazine ;
 - ✓ Appel à contributions : envoyez vos articles avant le 15 juin !



5. b. Participation de l'UPDS à Pollutec

Pollutec 2018 :

- Projet accord de partenariat reçu : +15% d'augmentation (+3 % /an depuis 2013).
- REED propose :
 - ✓ contrat annuel avec révision +3%/an
 - ✓ Ou engagement sur 3 salons à 28 800 TTC (contre 24 k€ TTC précédemment)
- Position de Reed inflexible, pas de négociation possible ni sur le montant ni sur l'emplacement.
- **Quelle modalité de participation de l'UPDS ?**



5. c. Refonte du site internet de l'UPDS

Objectif : disposer d'un site plus jeune, plus dynamique, plus « responsive » que le site actuel, qui commence à dater (9 ans).

Délai : sortie du site pour début novembre 2018.

2 devis ont été reçus :

- ✓ Devis prestataire 1 : 16.290€ TTC
- ✓ Devis prestataire 2 : 46.320€ TTC.

Dans tous les cas, prévoir un travail important :

- de rangement du FTP de l'UPDS
- De tri des photos et d'indexation de mots-clés à chaque photo
- D'indexation de mots-clés à chaque guide méthodologique, étude, diaporama, vidéo pour une meilleure accessibilité aux ressources disponibles sur le site UPDS.

Un troisième devis est en cours d'élaboration.



6. Sujets divers

